



Notice du contrat d'apprentissage



Le contrat d'apprentissage avec le Groupe Belmont

Le contrat d'apprentissage est un **contrat en alternance**. Cela signifie que le temps de travail est réparti entre l'entreprise qui accueille un étudiant et le centre de formation d'apprentis CFA - Groupe Belmont.

Public concerné

Les jeunes d'au moins 15 ans ayant achevé le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire ;
Les jeunes de 16 à 29 ans révolus.

30 ans et plus :

- Les adultes reconnus travailleurs handicapés sans limite d'âge (pour la préparation d'un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu) ;
- Personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise ;
- Sportifs de haut niveau.

Type et durée du contrat

Contrat de travail de type particulier établi sur un imprimé Cerfa spécifique. Rendez-vous sur le site du service public pour découvrir vos droits.

- CDD minimum de 3 mois ;
- CDD de 1 à 3 ans voire 4 ans pour les travailleurs handicapés ;
- CDI (seule l'action de formation se termine au passage de l'examen).

Période d'essai

Durant les 45 premiers jours (consécutifs ou non) en entreprise, le contrat peut être rompu par l'employeur ou par l'apprenti (ou par son représentant légal) sans motif.

Action de formation

La formation est diplômante et / ou certifiante

- Diplôme, Certification Professionnelle ou Titre Professionnel enregistré dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Tous les niveaux sont concernés : CAP, BP, BAC PRO, BTS, Bachelor, Mastère.

En alternant enseignements théoriques au Groupe Belmont et activités professionnelles chez son employeur, le contrat d'apprentissage permet à l'étudiant d'acquérir une forte expérience professionnelle.

Ce contrat peut varier de 1 à 3 ans.

Durant sa période en alternance, l'étudiant sera suivi par un maître d'apprentissage au sein de l'entreprise qui l'accueille. Cette tutelle favorise ainsi la transmission du savoir-faire et des connaissances nécessaires à l'obtention du titre ou du diplôme préparé. Le rôle du maître d'apprentissage est de contribuer, en liaison avec le CFA à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant à la qualification recherchée et au diplôme ou titre préparé.

Organisation de la formation en contrat d'apprentissage chez Groupe Belmont

La formation est organisée en alternance :

- Formation générale, théorique et pratique en CFA chez Groupe Belmont (1 à 2 jours par semaine en fonction de la filière choisie)
- Formation pratique en entreprise, avec l'appui (obligatoire) du maître d'apprentissage (3 à 4 jours par semaine en entreprise)

Quel statut pour l'apprenti ?

L'apprenti bénéficie des mêmes droits que les autres salariés dans la mesure où ils ne sont pas incompatibles avec le suivi de la formation. Son temps de travail (temps de formation compris) ne peut dépasser la durée du travail applicable dans l'entreprise.

Quelle rémunération pour l'apprenti ?

Elle varie en fonction de l'âge et du niveau d'étude de l'apprenti. L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

SMIC en vigueur au **01/01/2026 : 1 823,03 € brut.**

Vous trouverez en ligne sur le site du service public, une information actualisée.

Année d'exécution du contrat	- de 18 ans	De 18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 ^{re} année	27%	43%	53%	100%
2 ^e année	39%	51%	61%	100%
3 ^e année	55%	67%	78%	100%

Aide à la recherche d'entreprise avec le Groupe BELMONT

Le Groupe Belmont, c'est avant tout un accompagnement complet :

- Outils nécessaires à la recherche d'emploi (guide recherche d'entreprise...),
- Aide des jeunes et/ou adultes dans leur recherche d'alternance
- Aide à la rédaction de curriculum vitae et à la préparation des entretiens d'embauche
- Job dating.

Aides à l'embauche d'un jeune alternant pour 2026

Elle est déterminée par le niveau de diplôme préparé. Elle est versée pour la première année d'exécution du contrat seulement. Pour les entreprises de moins de 250 salariés :

- 5 000€ pour un diplôme de niveau 3 ou 4 (CAP, BAC pro ou techno)
- 4 500€ pour un diplôme de niveau 5 (Bac+ 2 BTS)
- 2 000€ pour un diplôme de niveau 6 ou 7 (BAC +3 Bachelor ou Mastère BAC+5)
- 6 000€ si l'apprenti est en situation de handicap.

Pour les entreprises de +250 salariés :

- 2 000€ pour un diplôme de niveau 3 ou 4 (CAP, BAC pro ou techno)
- 1 500€ pour un diplôme de niveau 5 (Bac+ 2 BTS)
- 750€ pour un diplôme de niveau 6 ou 7 (BAC +3 Bachelor ou Mastère BAC+5)

Le montant total de l'aide sera proratisé si la durée du contrat est de moins d'un an, si le contrat est rompu au cours de la première année ou si l'exécution du contrat est suspendue au cours de la première année (en cas d'arrêt maladie ou de mobilité internationale par exemple) et que la rémunération mensuelle est égale à zéro.



Avignon

Aix-en-Provence

Nice / Sophia Antipolis



**CAMPUS
AVIGNON**

95C Allée Camille Claudel
84 140 AVIGNON
Tél : 04.90.82.15.00

contact@groupebelmont.fr

**CAMPUS
AIX-EN-PROVENCE**

100, rue Pierre Duhem
13 290 AIX-EN-PROVENCE
Tél : 04.42.24.49.49

contact.aix@groupebelmont.fr

**Campus NICE
SOPHIA/ANTIPOLIS**

694 Avenue Maurice Donat* Lot 21
06 250 MOUGINS
*Accès par le 144 Allée des Ormes
Tél : 04.93.17.29.30

contact.nice@groupebelmont.fr

<https://groupe-belmont.fr/>